

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2024

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 mars 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Françoise CORDIER, Claudine VROLYK, Audrey AUBE, Messieurs Patrice DUPONT, Frédéric DEFFAUX, Frédéric MAHIEUX, Sylvain BLANGY, Aurélien NEVEUX.

La Présidente constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débiter.

Date de la convocation : 28 février 2024

Nomination d'une secrétaire de séance : **Madame Claudine VROLYK**

La lecture du précédent procès-verbal n'appelle aucune remarque.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce conseil municipal qui est :

- Mise en place d'une caution pour le tri sélectif lors de la location de la salle communale.

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération Périscolaire et Cantine :

Après avoir entendu l'exposé du Maire, concernant la répartition des coûts financiers selon le service utilisé au sein de chaque commune, il a été proposé après analyse de celle-ci et analyse des statuts la démission des trois délégués du SIRS représentant la commune de SAINT REMY EN L'EAU afin de provoquer un terrain d'entente avant le vote du budget concernant la cantine et le périscolaire des trois communes.

-LE DELIBERE concernant le périscolaire et la cantine est reporté.

2 - Délibération Achat parcelles forestières :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, concernant le courrier reçu début janvier par Maître DEVULDER sur les parcelles suivante à vendre :

« ZB n° 43 – pour une contenance de 10 à 80 ca

« ZB n°41 – pour une contenance de 10 à 80 ca

Ce qui fait référence au (Bois de Saint-Rémy) pour un montant de 1800€, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECIDE à 2 voix pour, 9 voix contre et 0 abstention, la commune ne se portera pas acquéreur du rachat des parcelles forestières.

Pour : 2

Contre : 9

Abstention : 0

3 - Délibération Prime pouvoir d'achat :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, sur le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour la fonction publique et territoriale de l'Etat, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECIDE à 3 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention, de ne pas accorder la prime de pouvoir d'achat.

Pour : 3

Contre : 8

Abstention : 0

4 - Délibération Mise en place du tri -sélectif à la salle communale :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la mise en place du tri-sélectif à la salle communale lors de la location de celle-ci, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECIDE à l'unanimité la mise en place d'une caution pour le tri-sélectif à la salle communale.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5 - Délibération Mise en place d'une Amende de 300€ en cas de non respect du tri-sélectif :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la mise en place du tri-sélectif à la salle communale, il évoque la mise en place d'une amende de 300 euros pour le non-respect des règles de tri, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECIDE à 10 voix pour, 1 contre et 0 abstention la mise en place d'une amende de 300 euros

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

6 - Compte rendu des commissions et syndicats :

- Prochaine réunion du SIRS le 6 mars 2024

7 – Point Divers :

- **BUDGET 2024** : Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des Dépenses
- **Elagage** : Devis effectué « 2500€ »
- **Début de la prise de Poste** : le lundi 4 mars 2024 de Monsieur COLIN en tant que cantonnier
- **Arrêté Municipal** : Un Arrêté Municipal sera pris pour interdire aux chevaux de passer sur le pont de l'impasse de la chapelle ainsi que dans la zone de la chapelle de Saint-Rémy en l'Eau.
- **Arrêté Municipal** : Un Arrêté Municipal sera pris également pour interdire le passage aux véhicules dans les trois rues suivantes :
 1. **La rue de Rotibecquet : 7 tonnes sauf les Engins Agricole**
 2. **Le pont de la malborgne : 3 tonnes 5**
 3. **La rue de la Mairie : 3 tonnes 5 sauf livraison**
- **Evènement** : La chasse aux œufs, le 30 mars 2024
 - Début de la chasse aux œufs à 14h30
 - Mise en place de Flyers
- **Election Européenne** : Monsieur le Maire informe qu'il faudra procéder à une prochaine réunion afin de constituer le bureau de vote pour les élections Européennes qui se tiendra **le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00.**

8 - QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25